

# Dates à retenir

## Janvier

- 08 > Vœux de Madame le Maire.
- 10 Tournoi de tennis.
- 17 🗅 Loto organisé par l'association « entre nous les aînés
- 24 Tournoi de tennis.
- 31 Thé dansant organisé par les pompiers.

### Février

- 06 Coto organisé par le foot.
- 27 Don du sang.
- 27 Spectacle de contes « Pinguénas »

### Mars

- 05 Carnaval organisé par l'association « jeux d'enfants »
- 12 Soirée dansante organisée par les chasseurs.
- 20 Tide grenier des pompiers.

## Avril

- 23 Don du sang
- 23 Théâtre au profit du téléthon.
- 30 🗢 Loto organisé par l'école primaire et l'association « jeux d'enfants »

## Mai

07 et 08 Cassemblement d'un rallye-navigation de vieilles voitures.

## > Juin

- 04 Tournoi de tennis.
- 11 Journée découverte des métiers organisée sur la place de la mairie et l'école primaire par l'association « jeux d'enfants ».
- 17 **>** Fête de fin d'année de l'école maternelle.
- 18 **D**on du sang.
- 18 **>** Fête de la musique organisée par la gym sous le préau de l'école primaire.
- 19 Tide grenier organisé par le foot sur la place de la salle polyvalente.
- 24 Spectacle de fin d'année des FRANCAS avec Corbenay.

## Juillet

- 10 🗢 Vide grenier organisé par l'association « jeux d'enfants » sur la place salle polyvalente.
- 13 **>** Feux d'artifice municipal et bal populaire organisé par le foot.

## > Août

- 13 **D**on du sang.
- 20 et 21 **⊃** Fête patronale.
- 28 Tharche du téléthon (départ et arrivée sous le préau de l'école primaire).

## > Septembre

10  $\Rightarrow$  = Forum des associations.

## Octobre

- 08 **D**on du sang.
- 22 Doto organisé par le foot.

## Novembre

- 11 **Repas des anciens combattants**
- 13 Sourse aux jouets organisée par l'association « jeux d'enfants ».
- 19 **2** Loto du tennis.

## Décembre

- 02 et 03 Téléthon (date à confirmer)
- 09 Tarché de Noël organisé par les FRANCAS et les écoles.
- 17 **D**on du sang.







Responsable édition : Marie-Odile HAGEMANN Rédaction : Christian RIONDEL Création et impression : L2D Communication



Chère Madame, Cher Monsieur, Chers Concitoyens,

C'est toujours avec les même plaisir que je reviens vers vous à travers ce rituel message de bonne année que je vous adresse pour la 15ème année!

Ensemble, nous avons accompli de belles choses et aussi, malheureusement, connu des moments de tristesse, en particulier avec la disparition de nombre de nos concitoyens, en pleine jeunesse, comme à l'automne de leur vie ! Je tiens à leur rendre hommage à tous et à leurs familles, car ils font partie de l'histoire de notre village. Des pages se tournent, d'autres s'écrivent...Bienvenue à nos jeunes générations, aux nouveaux nés, d'autant plus précieux que la courbe de natalité est en baisse sur tout le territoire français, et notre commune ne fait pas exception. A ce propos, une enquête démographique est en cours, à Fontaine comme dans toutes

les communes de France. Trois agents recenseurs se répartissent par quartiers pour vous fournir les imprimés que vous avez à remplir. Mais vous avez aussi la possibilité de le faire par internet. Je vous prie de réserver le meilleur accueil à ces jeunes femmes, qui ont accepté cette tâche, parfois ingrate!

Récemment, vous avez contribué à l'élection des conseillers de notre nouvelle région Bourgogne-Franche Comté. Le Conseil régional a des compétences importantes, notamment en matière de formations professionnelles et de développement économique. Il gère les lycées, les transports, la culture...Et bien d'autres choses que nous aurons le temps d'évoquer plus tard. Sur un terrain plus rapproché, notre communauté de communes de la Haute Comté qui a la compétence périscolaire vient de voter le 20 janvier 2016, le principe de construction d'un nouveau centre d'accueil périscolaire à côté de l'école maternelle. Depuis 2002, cet accueil est situé dans des locaux précaires, hors normes d'accessibilité. Je suis reconnaissante envers mes collègues de cette décision, pour le confort et la sécurité de nos élèves et de ceux d'Hautevelle qui nous ont rejoints à la rentrée scolaire de septembre 2015.

Vous n'ignorez pas, bien sûr, que nous traversons des années difficiles. Le Nord de la Haute-Saône est particulièrement touché par le manque d'offres d'emploi, d'équipements commerciaux, culturels et touristiques. Notre commune, de ce point de vue n'est pas la plus à plaindre. Nous avons de bons commerces, des artisans compétents, une offre médicale et pharmaceutique appréciée, des écoles animées par des enseignants de qualité ; Et aussi un tissu associatif important et très actif. L'adjudant Frédéric KAUFFMANN, chef de corps de notre CPI, a recruté récemment de nouveaux jeunes pompiers volontaires, dont deux jeunes filles aussi charmantes que compétentes et motivées.

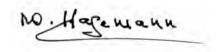
Malgré toutes ces forces vives, le bât blesse au niveau du budget. En dépit de l'effort que nous vous avons demandé en augmentant les taxes locales, nos finances continuent à être impactées pour la troisième année consécutive, par la baisse de dotations de l'Etat. L'Association Nationale des Maires de France, continue à lutter ferme contre ces dispositions, mais il nous faudra vraisemblablement continuer à poursuivre nos efforts d'économie en révisant à la baisse nos projets d'aménagement...Toutefois, la recette des ventes de bois à l'automne dernier est montée au-delà des prévisions de l'ONF! Nous allons bientôt élaborer notre prochain budget communal et le conseil municipal aura à cœur de prendre les priorités qui s'imposent.

Comme chaque année, je n'oublie pas de remercier chaleureusement mes indispensables trois adjoints, les conseillers municipaux et toute l'équipe des agents communaux.

Mes Chers Concitoyens, à nouveau je vous souhaite une belle année et une bonne santé. Malgré la morosité engendrée par une insécurité mondiale préoccupante, Fontaine demeure une commune paisible, chaleureuse et solidaire et c'est grâce à vous !

Votre maire, toujours fière et heureuse d'être à votre service, dans la mesure de mes moyens,

Votre Maire,
Marie-Odile HAGEMANN
Chevalier de la légion d'honneur



## Animations et vie du village...

## Cérémonie du 11 novembre.

C'est devant une assemblée très nombreuse et recueillie que s'est déroulée la cérémonie commémorant l'Armistice de la Première guerre mondiale. Au cours de cette cérémonie solennelle au monument aux morts de notre village, le CPI de Fontaine a été mis à l'honneur par la remise de diplômes au sergent Olivier Bigey et au sapeur de 2ème classe Alice Laurent. Madame le Maire a accueilli officiellement deux nouveaux volontaires dans le corps du CPI : le sapeur de 1ère classe Anthony Charton et le sapeur de 2ème classe Mylène Dirand. Nous avons eu l'honneur de compter sur nos rangs un détachement « en armes » de la BA 116.

Comme chaque année, les élèves de l'écoles primaire ont participé activement à cette cérémonie en lisant le message du président de l'Union Française des Associations de Combattants et Victimes de Guerre et en chantant la Marseillaise.



## Bourse aux jouets du 08 novembre.

Les bénévoles de l'association « Jeux d'enfants » ont organisé le dimanche 08 novembre 2015 à la salle polyvalente de Fontaine-lès-Luxeuil une grande bourse aux jouets. 32 exposants venus de toute la région ont présenté : livres, DVD, peluches, tracteurs, vélos, jeux vidéo, jouets, articles de puériculture et vêtements pour jeunes enfants,..... Cette journée a été une réussite!



## > Décoration du village.

Cette année encore, l'équipe de 10 bénévoles s'est réunie pour préparer la décoration de Noël. L'équipe a été renforcée par les Francas qui ont participé aussi à la création et à la décoration du Père Noël. On peut déplorer que ces décorations aient été saccagées par une équipe de jeunes qui sortait de la discothèque dans la nuit du 9 au 10 janvier 2016 (04h00)

Il faut aussi remercier l'association « Jeux d'enfants » qui, comme les années précédentes, a décoré les grilles des écoles.



Un grand merci à tous ces bénévoles!

## Animations et vie du village... Suite

## Marché de Noël.

Le 11 décembre, après les cours, en fin d'après midi, les écoles primaire et maternelle ainsi que les Francas ont organisé le marché de Noël à la salle polyvalente. La plupart des associations avaient répondu à l'invitation des organisateurs, en présentant des stands ou le fruit de leurs activités. Les enfants de la maternelle ont pu emporter à la maison leurs réalisations. Le Père Noël, qui était attendu par les plus petits, a eu beaucoup de succès lors de la distribution de chocolats ou de friandises.



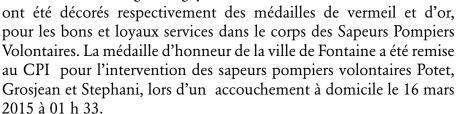
### > Vœux de Madame le Maire

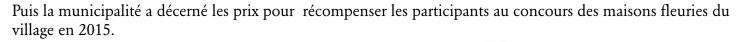
Le 08 janvier à 19 h 00, la population de Fontaine était invitée à la salle polyvalente aux traditionnels vœux de Mme le Maire. Au cours de cette cérémonie, Madame le Maire a remercié, de leur présence, les autorités (Conseil départemental, pompiers de Luxeuil et St Loup, Gendarmerie de St Loup, etc....) et a mis à l'honneur l'ensemble des



sapeurs pompiers volontaires pour leurs nombreuses interventions en 2015.

Le chef de Centre l'adjudant Kauffmann et le sergent Bigey





#### Fenêtres et murs :

1er : Jean Soubre 2ème : Daniel Colin

#### **Autres participants:**

Nicolas Delaunay Christophe Sekelik Isabelle Stephani Jocelyne Fourez Danielle Poirot Armandine Stephani



#### Maisons anciennes et cours :

1er : Marguerite Chassard 2ème : Yvonne Demougin

Autres participants:

Jean Verpillet Henriette Courtois

Un grand remerciement à toutes ces personnes qui ont participé à l'embellissement de notre village!

Les participants non classés, ont reçu un diplôme d'encouragement. Il n'y a pas eu d'inscrit pour les maisons neuves et les commerces.

& La municipalité remercie plus particulièrement les personnes qui fleurissent et entretiennent le jardinet de fleurs à l'entrée du lotissement des Planchettes &

# Animations et vie du village... Suite

## > Bilan du Téléthon 2015

Recettes		Dépenses	
Buvette	1791.69	Auchan	182.53
Yaourts	1846.10	Divers Auchan	16.24
Lard	282.50	Boulangerie	65.55
Lampions	49.00	Burgey	881.07
Broderie	177.00	Assurance	50.00
Choucroute	1792.50	Colruyt	78.81
Gaufres	391.30	Boucherie Farque	205.00
Gym	27.50	Boutique Téléthon	224.00
Panier garni	210.20	Épicerie Mathieu	48.00
Loterie	271.40	Casino	56.99
Tir Carabine	115.00	Bruleur	75.00
Jeux	217.50	Gaz	42.90
Boutique Téléthon	201.00	Détendeur	47.00
Pompiers	38.70		
Rollers	12.00		
Totaux recettes	7423.39	Totaux dépenses	1973.09

Bilan Géné	eral
Bilan manifestation	5 450.30 €
Dons Associations	378.00 €
Dons Particuliers (Espèces)	502.00 €
Belote	540.08 €
Bénéfice Marche d'automne	1222.02 €
Bénéfice Théâtre	669.68 €
Bénéfice Total 2015	8 762.08 €

Nous remercions la commune de Fontaine-les-Luxeuil qui a prêté gracieusement la salle polyvalente pour le théâtre, la soirée belote et le weekend du téléthon. Soyez tous remerciés pour votre généreuse participation au Téléthon 2015.

L' AFM et les bénévoles de l'équipe de Fontaine vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2016 et espèrent vous retrouver nombreux en décembre 2016 pour la 30ème édition du Téléthon.

## Information Mairie...

## Économie Éclairage public!

Lors du conseil municipal en date du 12 février, il avait été décidé de remplacer 91 ampoules de lampes de rues en vue de faire des économies substentielles sur cette ligne de dépenses. Nous avons procédé au remplacement des vieilles ampoules au mercure par des ampoules au sodium, moins énergivores. Pour cette opération, nous avons obtenu du SIED (Syndicat Intercommunal d'Energie du Département) une subvention de 80 % du montant soit 19 958.40 € HT. Une opération de même nature devra être réalisée pour les Baraques Chardin en 2016.



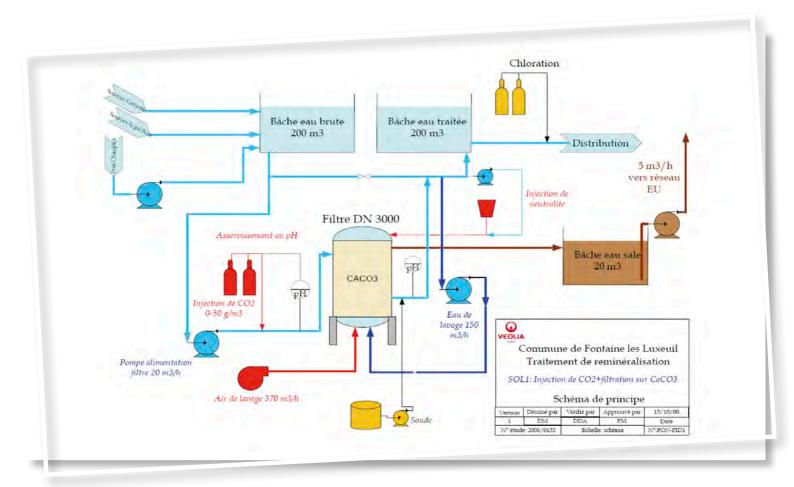
## > Station de reminéralisation

Depuis le printemps 2015, la station de reminéralisation est en service dans notre commune. Un article a déjà été publié dans le bulletin d'information de juillet 2015. Cependant, il nous semble important d'apporter quelques précisions sur cette usine de traitement de notre eau potable.

Le traitement permet d'obtenir une eau à l'équilibre ou légèrement entartrante, ce qui facilite le dépôt d'une couche protectrice à l'intérieur des conduites de distribution avec pour conséquence :

- d'éviter leur corrosion,
- de pérenniser ce patrimoine,
- et de prévenir les phénomènes de dissolution des métaux, ce qui était le souci majeur avant la mise en service de cette station.

Compte tenu de la quantité d'eau distribuée quotidiennement, entre 200 et 210 m3/ jour, la solution retenue et la plus adaptée est celle d'une acidification au CO2, puis une filtration sur carbonate de calcium, suivi d'un ajustement du PH à la soude.





## > Recensement de la population... des chiffres aujourd'hui pour construire demain!

## À quoi sert le recensement ?

Le recensement de la population a pour objectifs le dénombrement des logements et de la population résidant en France et la connaissance de leurs principales caractéristiques : sexe, âge, activité, professions exercées, caractéristiques des ménages, taille et type de logement, modes de transport, déplacements quotidiens.

Ces renseignements sont une aide pour définir :

- au niveau national les politiques sociales et les infrastructures à mettre en place ;
- au niveau local les politiques urbaines, de transport, de logement, d'équipements culturels et sportifs, les infrastructures scolaires et la mise en place de structures d'accueil pour les jeunes enfants et les personnes âgées.
- Pour les acteurs privés, le recensement sert aux projets d'implantation d'entreprises ou de
   commerces et services.

### Ces renseignements sont destinés à l'Insee (Institut National de la Statistique et des Études Économiques)

Entre le 21 janvier et le 20 février une équipe de 3 agents recenseurs passeront dans toutes les maisons du village afin d'effectuer le recensement de la population. Un document annonçant cette opération a déjà été distribué dans vos boites aux lettres. L'agent recenseur passera chez vous pour vous donner un document à remplir en vous donnant quelques renseignements et repassera pour le récupérer.

Ce recensement peut s'effectuer en ligne.

Nous vous remercions de leur accorder un bon accueil!



## Redevance d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères en 2016

Market and	larits	proposés aux adhérents d	u Sictom	
Tarifs Part Fixe		Part variable		
2016 0.678€/litre (sauf 80L, 1.1572€/litre)	Levées à tarif réduit	Levées à tarif normal		
80L	<b>92.58€</b> soit 1.1572€/litre	0.314€	8.14€ A partir de la 13 <sup>ème</sup> levée et après forfait de service de 29.60€	
140L	<b>94.92€</b> soit 0.678€/litre	2.85€	8.34€	
240L	162.72€ soit 0.678€/litre	5.07€	9.50€	
340L	230.52€ soit 0.678€/litre	7.28€	12.67€	
660L	447.48€ soit 0.678€/litre	13.99€	16.15€	
Sacs prépa	yés agréés 50L		3.72€ l'unité Soit 93.00€ le rouleau de 25 sacs	
(Base de calc		1960L par an. Ce qui nous donne un n sac de 50L, que l'on arrondi à 2 de	n cout unitaire de 0.074380€/Litre. Soit 3.719 écimales)	
Part forfait	aire (Forfait dérogatoire)	SAN GOVERNMENT OF THE PARTY OF	61.80€	
Dépôt volontaire 30L Bacs à tambours		2.23€ le vidage		
(Base de	calcul 140L, 14levées par an, s	oit 1960L par an. Ce qui nous donne	e un cout unitaire de 0.074380€/Litre. Soit	



## > Passage de la télévision numérique terrestre (TNT) à la Haute Définition

#### (Information des maires de France)

Dans la nuit du 04 au 05 avril 2016, toutes les chaînes gratuites de la télévision numérique terrestre (TNT) passeront en Haute Définition (HD).

La généralisation de la norme MPEG-4 fait suite à la décision du Gouvernement de transférer la bande des 700 Mhz vers les services de très haut débit mobile, dont les besoins sont exponentiels.

Tous les foyers équipés d'un poste de télévision par antenne râteau seront impactés par ce passage, nécessitant un téléviseur compatible (opération de rescan) ou l'achat d'un adaptateur (de 25 à 30 €).

Les foyers qui reçoivent les programmes de télévision par câble ou satellite devront contacter leur opérateur pour vérifier que le décodeur est bien compatible HD.

En revanche, les téléspectateurs recevant la télévision par l'ADSL ou la fibre optique ne sont pas concernés par cette opération.

L'agence nationale des fréquences (ANFR) est chargée du plan d'accompagnement des téléspectateurs.

Des aides financières et techniques sont prévues, sous conditions.

L'ANFR a adressé à toutes les communes un guide afin qu'elles informent la population sur les modalités du passage à la HD, en plus de la campagne nationale.

## Messages du Centre de Première Intervention de Fontaine.

#### Mot du chef de Centre : Adjudant Frédéric KAUFFMANN

La fin de l'année est l'occasion de faire le bilan des activités du CPI. L'année 2015, nos Sapeurs Pompiers sont intervenus une centaine de fois sur notre commune : porter secours aux personnes victimes de différents types d'accidents ou de malaises et pour protéger les biens de l'environnement de nos concitoyens.

Je remercie le personnel du centre pour sa disponibilité et son sérieux dans les formations, qui a su mener à bien les missions qui lui ont été confiées.

Au nom de mes camarades, je vous souhaite mes meilleurs vœux pour l'année 2016.



PS : Toute personne intéressée pour entrer dans le Corps des Sapeurs Pompiers peut prendre contact soit à la mairie, soit auprès du chef de centre. Elle sera la bienvenue !

### Mot du Président de l'Amicale : Dominique FARQUE

C'est toujours avec un grand plaisir que je vous présente le calendrier de cette nouvelle année 2016. Cette année encore, les mois ont été rythmés par d'agréables moments mais également par de tristes émotions vécues dans notre pays.

C'est pour ceci qu'une amicale est un élément essentiel de la vie du centre. En effet elle relie le service public à la vie associative. L'amicale est source de solidarité.

Je remercie également la population pour leur accueil et leur générosité.

Je vous souhaite, au nom des Sapeurs Pompiers de Fontaine-les-Luxeuil, une bonne et heureuse année 2016.

## Travail de los élus

## Principales délibérations de l'année.

#### Séance du 12 février 2015

• Le conseil municipal donne son accord pour solliciter Monsieur le Directeur des Services départementaux de l'Education Nationale, pour un changement de sectorisation du périmètre scolaire entre Hautevelle et Fontaine, aux fins de scolarisation des élèves de Hautevelle dans les écoles de Fontaine, à compter de la rentrée scolaire 2015. Ceci pour éviter une fermeture de classe.



Décide de fixer les frais de scolarité pour les élèves de Hautevelle au même tarif que ceux votés pour les élèves de Fontaine-les-Luxeuil (55 € par élève pour l'année scolaire, à ce jour).

- Le conseil municipal émet un avis défavorable sur le projet de fusion des écoles maternelle et élémentaire, pour les raisons suivantes : dans le cas d'une nouvelle sectorisation entre Hautevelle et Fontaine-les-Luxeuil **reportée à la rentrée 2016**, les seuils d'ouverture d'une nouvelle classe seraient alors ceux du primaire, quelle que soit la classe, et donc nettement supérieurs à ceux des écoles maternelles. Sans ouverture d'une 7ème classe, le cumul des élèves des deux communes atteindrait un effectif avoisinant 28 élèves, par classe.
- Approbation, avec 13 voix pour et 1 abstention, des montants d'attribution de compensation, au bénéfice de la Communauté de Communes de la Haute Comté, avec effet au 1er janvier 2015.
- Approbation du principe d'optimisation de l'éclairage public présenté par Madame le Maire, avec le remplacement de 91 points lumineux, en deux tranches annuelles. Décide de faire réaliser ces travaux par l'entreprise J-Jacques BLAMPIED de SAINT-LOUP sur SEMOUSE, sous la maîtrise d'ouvrage de la commune. Demande au SIED70 de prévoir la participation qu'il aura à apporter sur justification des factures mandatées dans les conditions de son guide des aides et des documents justifiant l'économie d'énergie prévisionnelle et les caractéristiques des matériels installés. Mandate au SIED70 la gestion et la valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE) que génèreront ces travaux d'optimisation auprès des services de l'Etat ainsi que la signature des documents nécessaires à leur demande. Transfère au SIED70 l'intégralité des CEE valorisables par cette opération en contrepartie de l'aide maximale de 80% de leur montant Hors TVA que le SIED70 apportera.
- Sur proposition du Chef de corps et après avis unanime du Comité Consultatif paritaire du CPI, réuni le 26 décembre 2014, décision de modifier l'article 2 des statuts selon la formulation suivante : « Conformément aux besoins opérationnels du corps, le Centre de Première Intervention compte un minimum de 7 sapeurs-pompiers volontaires ».
- Approbation des comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2014 pour le budget général, e a u et assainissement. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- Sous la présidence de Madame Noëlle GALLAIRE, approbation des comptes administratifs pour le budget général, eau et assainissement, comme suit :





#### **Compte administratif principal:**

Déficit d'investissement = 54 688.86 € Excédent de fonctionnement = 300 086.62 € Recettes générales d'excédent = 245 397.76 €

#### Compte annexe pour le budget eau :

Excédent d'investissement = 45 342.41 € Excédent d'exploitation = 66 717.58 € Recettes générales d'excédent =112 059.99 €

#### Compte annexe pour le budget assainissement :

Excédent d'investissement = 41 309.18 € Excédent d'exploitation = 56 143.50 € Recettes générales d'excédent = 97 452.68 €

- Décision d'affecter de résultat, comme suit :
  - Résultat de l'exercice en fonctionnement = 142 666.98 €
  - Résultat reporté en fonctionnement = 157 419.64 €
  - Résultat à affecter = 300 086.62 €
  - Solde d'exécution d'investissement (article 001) = 48 480.86 €
  - Solde des restes à réaliser d'investissement = 6 208.00 €
  - Affectation en recettes d'investissement (article 1068) = 54 688.86 €
  - Report en fonctionnement (article 002) = 245 397.76 €
- Autorisation à Madame le Maire de signer l'avenant à la convention d'adhésion au service de Médecine de prévention géré par le centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Saône.
- Approbation du renouvellement du bail avec M. Alain JOLY pour le local sis dans l'ancienne école maternelle en contrepartie d'un loyer de 100 €/mois et de provisions sur charges de 60 €/mois, du 1er mars 2015 au 29 février 2016.
- Décision de verser une bourse exceptionnelle de 500 € à M. Julien DE SOUSA pour la réalisation bénévole du site internet de la commune et de son suivi.
- Approbation du règlement d'affouage et décide de maintenir le prix du stère de bois de chauffage à 8€ TTC pour la saison 2014/2015. Désigne comme garants de la bonne exploitation des bois, Christian CHASSARD, Christophe SEKELYK et Geoffrey MOUGEOT.
- Le Conseil, décide de ne pas faire appel à un CAE-CUI, pour le remplacement temporaire d'un agent technique en maladie. Un contrat à durée déterminée de maximum deux mois sera établi.
- Autorisation d'une manifestation de rallye de cent vieilles automobiles les 7 et 8 mai 2016.
- Attribution d'une subvention de 500 € au Club des Jeunes afin d'alimenter leur fonds social et de les soutenir dans ses différentes actions, notamment le projet intergénérationnel.

#### Séance du 26 mars 2015

• Décision d'augmenter les taux d'imposition par rapport à 2014, soit :

### Taxe d'habitation = 5.26 %; Foncier bâti = 11.53 % et Foncier non bâti = 42.96 % (inchangé)

- Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population,
- Considérant la baisse importante, et pour la deuxième année consécutive, des dotations aux collectivités locales, et vraisemblablement d'autres diminutions pour les années 2016 et 2017,
- Décision du programme de travaux forestiers ONF pour l'année 2015,
  - En investissement, pour un montant de 25 294.80 € HT
- a) Approbation du budget primitif principal 2015 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	943 419.00 €	959 314.76 €
Section d'investissement	374 330.86 €	374 330.86 €
TOTAL	1 317 749.86 €	1 333 645.62 €



• b) Approbation du budget primitif eau 2015 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	92 347.00 €	92 347.58 €
Section d'investissement	131 526.00 €	131 526.41 €
TOTAL	223 873.00 €	223 873.99 €

• c) Approbation du budget primitif assainissement 2015 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	81 794.00 €	81 794.50 €
Section d'investissement	107 756.00 €	107 756.18 €
TOTAL	189 550.00 €	189 550.68 €

• Approbation du nouveau règlement et la convention de location. Fixe les nouveaux tarifs de la location de la salle polyvalente, qui entreront en vigueur pour tous les contrats établis à compter du 01.04.2015.

Tarif normal	Tarif réduit
150 €	75 €
300 €	150 €
115 €	70 €
100 €	100 €
100 €	100 €
70 €	70 €
	300 € 115 € 100 € 100 €

Jour supplémentaire + 30% du coût total de la location

Chauffage Petite salle : 40 € et Grande salle : 80 € période du 1er octobre au 30 avril.

Caution 200 € 100 €

La somme de 70 € pourra également être retenue sur la caution, si la salle n'est pas rendue dans un état de propreté correct.

Toute annulation non justifiée et non formulée au plus tard 2 mois avant la date fixée fera l'objet d'une facturation selon les conditions suivantes :

- 2 mois avant : 25 % - 1 mois avant : 50 % - 1 semaine avant : 90 %

Accorde aux Associations, une seule gratuité par an, pour la location de la salle polyvalente pour celles organisant des manifestations à but lucratif.

Par contre, des pénalités financières pourront être appliquées en cas de non-respect du règlement.

En ce qui concerne les déchets, le tri sélectif devra scrupuleusement être respecté. Tout conteneur non relevé devra être évacué par l'association organisatrice et toute levée supplémentaire lui sera facturée.

La perte ou la casse de vaisselle sera aussi à la charge de l'association.

La somme de 70 € pourra également être facturée à l'association si la salle n'est pas rendue dans un état de propreté convenable.

- Validation du contrat proposé par EDF, pour la fourniture d'électricité à la salle polyvalente. Celui-ci faisant suite à la fin du tarif réglementé, il permet de bénéficier d'un contrat au tarif marché, à prix fixe. Il entre en vigueur à la date de sa signature, pour une durée de 36 mois. Tous pouvoirs sont donnés à Madame le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.
- Information du conseil municipal de la location au 42 rue Marquiset à Monsieur Jean-Philippe BRENIERE à compter du 15 mars 2015 pour une durée de 3 ans pour un loyer de 340 €/mois.Séance du 28 mai 2015

#### Séance du 28 mai 2015

- Après mise en concurrence auprès de différents fournisseurs gaz, décision de retenir l'offre de CPE Énergies, afin de renouveler les contrats de fourniture pour des bâtiments communaux à compter du 1er juillet 2015.
- · Afin de procéder à la deuxième tranche de travaux d'aménagement du centre bourg estimés à



107 270,00€ HT, auxquels s'ajoutent 9 950 € de prestation Ingénierie 70, sollicite le Conseil Départemental au titre de l'Aide Départementale aux travaux de voirie communale, les subventions bordures de trottoirs et amendes de police. S'engage également à respecter les règles d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

- Désignation d'un agent de la commune comme coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement de la population 2016.
- Décision d'accepter la cession d'une portion de chemin communal desservant la propriété de M. LAJEANNIERE, afin de modifier l'accès à son garage, pour la somme de 250 €. Le bien cadastré C 1725 dans le lotissement Max CHAON est d'une contenance de 48 m² environ en zone UD. Sous condition pour l'acquéreur de supporter les frais de géomètre et de notaire liés à cette vente. Autorisation à Mme le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation de ce terrain.
- Considérant la demande du Centre des Finances Publiques de Luxeuil Service des Impôts des Particuliers de dénommer la voie intérieure du Lotissement « Le Cottage » afin de faciliter les démarches administratives des propriétaires, adopte la dénomination « Impasse le Cottage ».
- Décision de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes des exercices 2012 et 2014 pour un montant total de 397.15 euros.
- Apporte son soutien pour la défense du service public forestier (ONF), à la majorité des voix.
- Considérant la qualité des activités pratiquées avec les élèves de l'école maternelle, accorde à l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (USEP) une subvention exceptionnelle de 1€ par élève pour 54 élèves, soit 54 euros.
- Décision de ne pas adhérer dans l'immédiat à la proposition du SIED 70 pour l'Installation dans la commune d'une Recharge de Véhicules Électriques (IRVE).

#### Séance du 02 juillet 2015

- Décision d'adhérer à l'Agence Départementale INGENIERIE 70, pour les compétences aménagement (voirie, assainissement, eau potable) et l'Application du Droit des Sols. Confie l'instruction des actes d'urbanisme de la commune à INGENIERIE 70.
- Autorisation à Mme le Maire à signer une nouvelle convention de fourrière avec l'Association Boule de Poils à Dampvalley-les-Colombe sous la responsabilité de la Communauté d'Agglomération de Vesoul, gestionnaire de l'Association, pour l'accueil des chiens et chats errants sur le territoire communal. Celle-ci annule et remplace la précédente
- Signature d'une nouvelle convention avec l'ONF relative à l'utilisation d'un captage de 11 sources en forêt domaniale de Luxeuil.
- Décision de reporter la suppression de l'usage routier du passage à niveau n° 62 à un prochain Conseil Municipal, par manque d'informations.
- Instauration d'une commission communale d'urbanisme en vue de l'élaboration d'un nouveau Plan Local d'Urbanisme Intercommunal à la demande de la CCHC. Celle-ci est nommée Commission Environnement-Eau-Assainissement-Urbanisme et annule la commission Environnement-Eau-Assainissement mise en place le 04.04.2014. Les membres sont les suivants, Présidente : Mme Noëlle GALLAIRE, Titulaires: Mme Noëlle GALLAIRE, M. Robert RONDEY, M. Christian CHASSARD, M. Jean PERROT et M. Christian RIONDEL. Désigne également deux conseillers pour représenter la commune dans les groupes de travail à la CCHC, Mme Noëlle GALLAIRE, en tant que titulaire et M. Robert RONDEY, comme suppléant.
- Prend acte du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'Alimentation en Eau Potable et Assainissement 2014.
- La Caisse des Dépôts a lancé un dispositif de préfinancement du fonds de compensation de la TVA (FCTVA). Il s'agit de prêts à taux zéro qui permettront d'obtenir une avance sur trésorerie, en attendant le remboursement effectif de la TVA qui intervient en général au bout de 2 ans. Autorise Mme le Maire à signer seule auprès de la CDC ce contrat de Prêt d'un montant maximum de 13 936 €.
- Modification de la réglementation de location de la Salle Polyvalente ainsi qu'il suit, les demandes émanant d'associations extérieures pourront exceptionnellement bénéficier du tarif communal, après examen des dossiers au cas par cas.



• Le conseil municipal soutient l'AMF qui propose une journée nationale de mobilisation des maires et conseillers municipaux, le samedi 19 septembre 2015 relative à la baisse des dotations de l'Etat aux Collectivités Territoriales. Accepte la proposition de l'AMRF qui demande à toutes les communes rurales d'apposer des crêpes noirs sur les panneaux d'entrée de bourg en signe de désaccord avec la Réforme des collectivités territoriale (Loi NOTRE), qui vise à terme le transfert des compétences communales aux communautés de communes.

#### Séance du 01 octobre 2015

- Décision de la suppression, à compter du 01/11/2015 d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique 2ème classe et la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique 1ère classe.
- Approbation du transfert de la compétence « IRVE : mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » au SIED 70. La commune s'engage à accorder pendant 5 années à compter de la pose de la borne, la gratuité du stationnement aux utilisateurs de véhicules électriques et hybrides rechargeables et s'engage à faire exercer par les agents municipaux les maintenances de premiers niveaux.
- Décision de reconduire pour les fêtes de fin d'année, l'opération « chèq'kado 70 » d'une valeur de 30 €, destinée aux agents communaux et leurs enfants jusqu'à l'âge de 12 ans inclus.
- Adoption du dossier d'enquête publique pour l'alimentation en eau potable, proposé par le bureau d'étude chargé de son élaboration. Inscrit à son budget les crédits nécessaires et sollicite le concours financier de l'Agence de l'Eau et de la DETR.
- Annonce que depuis la loi NOTRE, les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) deviennent facultatifs, dans les communes de moins de 1500 habitants. Le Conseil Municipal serait favorable à la dissolution du CCAS de Fontaine-les-Luxeuil.

#### Séance du 17 décembre 2015

- Approbation des modifications des statuts de la CCHC, conformément au projet approuvé par la CCHC par la délibération 2015-164 du 21 octobre 2015.
- Charge le Centre de Gestion de la Haute-Saône de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurances agréée, destiné à couvrir les risques maladies et accidents des agents communaux.
- Fixe la participation forfaitaire de la collectivité à la couverture de prévoyance de ses agents à 6 € à compter du 1er janvier 2016.
- Décision de la création de 3 postes d'agents recenseurs afin d'assurer les opérations de recensement 2016. Les agents recenseurs seront payés à raison de 1,02€ par feuille de logement remplie et 1,70 € par bulletin individuel rempli. Ils percevront 20 € pour chaque séance de formation.
- Après le retrait de M. CHASSARD Christian de la séance, décision de réviser l'indemnité du 3ème adjoint au taux de 16.5% de l'indice 1015, avec effet au 1er janvier 2016, considérant ses missions nouvelles.
- Acceptation de la convention de déneigement entre la commune de Fougerolles et Fontaine pour le déneigement du hameau de la Motte. Celle-ci sera réalisée par un prestataire privé, pour un coût horaire de 79,57 € TTC pour l'hiver 2015/2016.
- Reporte la décision de modification du contrat de location de la salle polyvalente à un Conseil ultérieur.
- Approbation de l'assiette des coupes de l'exercice 2016 dans les parcelles de la forêt communale n°15-21-38R-45Afa-64R-65; La vente en bloc de produits des parcelles n° 21-38-64R et en futaie affouagère des parcelles n° 15-45Afa-65; Le partage, non façonné, aux affouagistes du bois de chauffage dans les parcelles n° 15-45Afa-65.
- Décision de dissoudre le CCAS, le Conseil Municipal exercera directement cette compétence. Le budget du CCAS sera transféré dans celui de la commune.
- Attribution d'une subvention de 100 € à une mini-entreprise nommée MultiClés, basée au Collège André Masson de Saint Loup, afin de la soutenir dans la création de porte-clés divers et de lui permettre d'investir dans du matériel.
- Donne un accord de principe à l'Association de Foot de Fontaine qui souhaite refaire le sol et les peintures du vestiaire du stade avec des bénévoles. Une subvention de la commune sera versée pour l'achat de fournitures et peintures pour une somme de 441.18 € TTC.

# État civil 2015. 2015

#### NOS JOIES - NAISSANCES

- **Tristan LAINE**, le 27 février 2015 de Anthony LAINE et de Eléonore TISSERAND
- **Myha BEGEY**, le 26 mars 2015 de Michel BEGEY et de Amandine CARAVATI
- Manon GROSJEAN DUMONT, le 16 avril 2015 de Alexandre GROSJEAN et de Laetitia DUMONT
- Gabriel BODE, le 08 juin 2015 de Nicolas BODE et de Emilie GUYOT
- Auxence HAMANN, le 13 juin 2015 de Cédric HAMANN et de Pauline GUILLEREY
- Nicolas SEKELYK, le 23 juin 2015 de Christophe SEKELYK et de Roselyne BEAUFRERE
- Tom LOUINCE, le 13 juillet 2015 de David LOUINCE et de Valérie DELAPLACE
- Paul MONNEY, le 01 août 2015 de Emilien MONNEY et de Laurie CHOLLEY
- Elowan LEXA, le 12 août 2015 de Frédéric LEXA et de Marie-Ange DUHOUX
- Solène MARTIN, le 04 septembre 2015 de Julien MARTIN et de Ludivine ROYOUX
- Lylou LALLEMAND, le 13 septembre 2015 de Fabien LALLEMAND et de Elodie CHOQUEY
- Lilas MILLERET, le 14 octobre 2015 de Alexandra SARRAZIN
- Louna SCHMITT, le 18 octobre 2015 de Christopher SCHMITT et de Audrey ADAM
- Paul LECLERC, le 24 novembre 2015 de Cédric LECLERC et de Virginie FOURRIER
- Tom MOUGEOT, le 26 décembre de Geoffrey MOUGEOT et de Laura COURTI

#### NOS JOIES - MARIAGES

- Le 16 mai, Stéphane AUBRY et Anne-Sophie BEURAERT
- Le 06 juin, Alain DELAUNAY et Marie-Astrid LECLERE
- Le 20 juin, Florian CAPIOD et Élodie LEBEAU
- Le 04 juillet, Mikaël VALDENAIRE et Valérie ARNOULD
- Le 18 juillet, Régis ROBERT et Jocelyne WITZEL
- Le 29 août, Jérémy GRAVA et Aurélia HENRY
- Le 19 septembre, Benoit GERARD et Virginie FRESET



#### NOS PEINES - DÉCÈS

- Le 24 janvier, Aline DESGRANGES, veuve de Marcel TISSERAND
- Le 08 février, Michel MARCHISET, époux de Maria ROQUE
- Le 08 février, Henriette GUYOT, veuve de Roger TISSERAND
- Le 11 février, Yvette DESPOULAIN, épouse de Maurice SIMONIN
- Le 09 mars, Françoise BARJOU, épouse de Jacques DAVE
- **Le 27 mars,** Abbé Jean NOËL
- Le 30 avril, Christian SEGUIN
- Le 06 juillet, Léone BOMONT
- Le 01 juillet, Guy MOUGEL, époux de Germaine JOURDAN
- Le 07 juillet, Marie SAILLEY, épouse de Pierre COLLILIEUX
- Le 24 juillet, Pierre BRESSON, époux de Fernande PARLIER
- Le 12 août, Germaine JOURDAN, veuve de Guy MOUGEL
- Le 23 août, Colette VILLEMINEY, veuve de Gilbert NOMMAY
- Le 10 septembre, Claude ROUGEAUX, veuf de Monique REMOND
- Le 15 septembre, Louise DEPOULAIN, épouse de Robert MAESTRE
- Le 05 octobre, Simone THIEBAUT, veuve de Robert GROSJEAN
- Le 16 octobre, Georges LAINE, époux de Lucienne REBOURCET



